

Référence courrier :
CODEP-STR-2024-051598

**Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de Cattenom**
BP n°41
57570 CATTENOM

Strasbourg, le 24 septembre 2024

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Thème : Post ADR CAT4
N° dossier : INSSN-STR-2024-0858

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection inopinée a eu lieu le 17 septembre 2024 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom sur le thème de la remise en état du réacteur 4 après son arrêt.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection portait sur l'état des installations à l'issue de la visite décennale du réacteur 4 de Cattenom. Elle a consisté en une vérification par sondage sur le terrain d'un certain nombre de locaux du réacteur 4 pour s'assurer du bon repli des chantiers et de l'évacuation des déchets et matériels.

L'inspecteur s'est ainsi rendu sur différentes installations du réacteur 4 : le bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN), dont notamment le plancher filtre et les locaux aux alentours, le couloir du Bâtiment des Auxiliaires de Sauvegarde (BAS) ayant fait l'objet durant l'arrêt d'un constat d'entreposage non satisfaisant de matières combustibles, les locaux des diesels LHP et LHQ, plusieurs locaux des planchers 7 et 8 du bâtiment électrique (BL).



En complément, l'inspecteur s'est rendu dans le local KME, dans lequel a été installé l'ordinateur qui fait l'acquisition des données relatives aux thermocouples installés sur les tuyauteries changées dans le cadre du dossier de la fissuration par corrosion sous contrainte, afin de s'assurer du bon suivi du fonctionnement de l'ordinateur et du bon enregistrement des données. Un intervenant du service des Essais a été interrogé pour expliquer l'organisation mise en place pour s'assurer de la bonne acquisition des données.

Il ressort de cette inspection qu'hormis quelques constats mineurs, les locaux visités présentent un état de repli des chantiers et d'évacuation des déchets et matériels très satisfaisant, au contraire de ce qui a pu être constaté lors d'un précédent arrêt. En outre, il a pu être constaté l'organisation déployée par l'exploitant pour s'assurer de l'évacuation des derniers éléments, notamment au travers de courriers de relance auprès des entreprises ou services propriétaires des entreposages concernés.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet

II. AUTRES DEMANDES

Fuite sur 4 DVN 036 VA

Une fuite de type goutte à goutte a été constatée au niveau de l'équipement 4 DVN 036 VA.

Demande II.1 : M'indiquer l'origine de la fuite et les opérations mises en œuvre pour résorber cette fuite. Me transmettre le plan d'action associé.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPOSE A L'ASN

Anomalies de repli de chantier

Constat d'écart III.1 : Il a été constaté :

- Un entreposage insuffisamment propre et rangé dans le local NA 0804. De plus, la seule fiche d'entreposage à proximité (n° 2406243119) étant très peu précise sur le matériel présent (ferraille et plastique PVC rigide), il n'a pas pu être établi s'il s'agissait bien de la fiche d'entreposage associée. Enfin, cette fiche ne présentait pas de signe de contrôle hebdomadaire par le service « propriétaire », malgré une densité de charge calorifique (DCC) supérieure à 40 MJ/m² ;
- Dans plusieurs locaux du bâtiment électrique, la présence de plaques de protection de trémies de câbles non réinstallées. Ces plaques semblent nécessiter des découpes pour les adapter à des modifications des installations ;
- Dans le local LC 804, une zone de chantier avec des restes de câbles et chemins de câble, sans panneau de chantier.

Procéder à la correction des situations ci-dessus.

Echafaudages en démontage

Observation III.2: Il a été constaté la présence de plusieurs échafaudages comportant la mention « échafaudage non conforme (en cours de montage, démontage ou modification) ». Il serait pertinent de prévoir le renseignement d'une date lors de l'installation de ces fiches, de manière à pouvoir s'assurer qu'il n'y ait pas de dérive dans la durée de la situation.

*

* *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées et répondre aux demandes. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe de la division de Strasbourg

Signé par
Camille PERIER